

Audition de la CFDT par le comité d'orientation de la nouvelle licence (09/03/2011)

Anousheh KARVAR – Secrétaire nationale CFDT
Politique de la formation initiale et continue
Christian Janin – Responsable de service CFDT
Emploi / Sécurisation des parcours professionnels

Pour la CFDT, toute réflexion sur la professionnalisation de l'enseignement général à l'Université, et de la licence en particulier, doit être menée dans le cadre global de l'offre de formation initiale destinée aux jeunes ; dans le cas contraire, il serait à craindre que les mesures en faveur de la professionnalisation soient prises sans lien avec celles en vue du développement de l'alternance ou encore des cursus d'enseignement professionnel sous statut scolaire ou universitaire (BTS-DUT, licence professionnelle).

Comment définiriez-vous un diplôme de niveau licence ?

La première étape et la plus périlleuse dans l'enseignement supérieur (rappeler les 50% d'échec dans certaines filières en 1^{ère} année). Des chiffres qui nous interpellent : il faut une réforme qui revisite la philosophie de ce premier cycle universitaire en le resituant par rapport à l'ensemble du paysage de l'enseignement supérieur français (grandes écoles, BTS, Ecoles de commerce...) et européen en prenant en compte les changements apportés par le Processus de Bologne.

Une réflexion devrait être menée sur la pertinence de rassembler dans un dispositif uniforme IUT, BTS, classes prépa et premiers cycles universitaires, avec un système de régulation des flux entre ces types de formation.

Ce niveau de diplôme qui doit être atteint par une partie importante de la population, dans le cadre des objectifs européens tout comme des objectifs que se sont fixés les partenaires sociaux (objectifs repris par la loi de novembre 2010). C'est aussi un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle.

Rappel des objectifs « Europe 2020 »¹ : porter à 40 % au moins la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent. Cela implique :

1. Le respect des objectifs de la loi Fillon 2005² sur l'avenir de l'Ecole pour les jeunes en formation initiale (50% diplômés du supérieur)
2. La facilitation de l'accès aux cursus licence aux salariés, quel que soit leur âge :
 - Développement de la FPC à l'université (trop faible actuellement), avec mise en place d'un accompagnement et de modalités spécifiques (pédagogiques et organisationnelles) pour ces publics,

¹ Stratégie économique élaborée par la Commission européenne en mars 2010

² La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école

- Développement des dispositifs permettant l'accès au supérieur et la simplification des parcours des salariés (DAEU, VAE, dispenses type VAP 85...).

La Licence doit être un diplôme qui permet autant l'insertion professionnelle immédiate que la poursuite d'études.

A quelles conditions la licence peut-elle constituer aujourd'hui une sortie qualifiante ?

La licence ne peut constituer une sortie « qualifiante » que si elle certifie l'acquisition de connaissances et compétences lisibles par tous sur le marché du travail et utiles pour l'individu en tant que citoyen.

Cela suppose que les référentiels de certification soient bien conçus en fonction des acquis des apprentissages visés, et non en termes de contenu de formation. ECTS (*European credit transfert system*) et ECVET (*European Credit system for Vocational Education and Training*) doivent être rapprochés, afin de permettre une lisibilité des acquis sur les marchés du travail français, européens et même mondiaux. Cela doit, bien sûr, s'accompagner d'une lisibilité des intitulés de diplômes et visible dans le supplément de diplôme.

Le cadre européen des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, publié à la fin de l'année 2006, identifie et définit les compétences clés dont chaque personne a besoin pour obtenir un emploi et parvenir à la satisfaction personnelle, à l'inclusion sociale et à la citoyenneté active dans le monde actuel axé sur la connaissance.

Le cadre européen des certifications (CEC) fait office d'outil de transposition pour faciliter la lecture des certifications nationales dans toute l'Europe, favorisant ainsi la mobilité des travailleurs et des apprenants d'un pays à l'autre et facilitant leur éducation et leur formation tout au long de la vie.

En parallèle, une réflexion doit être menée sur la réduction des disciplines académiquement reconnues, en supprimant la confusion dominante entre cursus de formation et discipline académique. L'émiettement disciplinaire relègue les questions purement scientifiques (et donc l'intérêt académique) au détriment des logiques corporatistes (manque de transversalité dans les universités, parfois même dans les facultés, entre les différentes composantes).

Il faut une intégration dans tous les cursus universitaires de formations interdisciplinaires générales, assurées par des enseignants recrutés sur des profils interdisciplinaires pour décroquer les cursus. Un diplômé de l'université doit pouvoir valoriser les connaissances et les compétences acquises sur le marché de l'emploi, peu importe sa spécialisation.

Qui dit qualification dit « professionnalisation » :

- Maîtrise d'un « socle de base » commun à toutes les disciplines (TICE Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation, langues, pratique du travail en équipe et par projet, « esprit d'entreprise »...)
- Initiation à la recherche, développement de l'autonomie et de l'esprit d'analyse...
- Formation à la recherche d'emploi, lien avec les entreprises (forum, conférences, intervention de salariés et de responsables du public et du privé dans les formations...)

Cette « professionnalisation », si elle peut passer par des périodes de stages en milieu professionnel, ne peut en aucun cas se limiter à celles-ci. Une réflexion sur une pédagogie de l'alternance de qualité doit par ailleurs être menée au sein de chaque établissement et équipe de formation. La durée de ces « stages » doit être limitée.

Quelles sont vos propositions pour améliorer la réussite en licence ?

1. Systématisation des relations Lycées (LP/ LT/LEG) – universités
 - Prise en compte des réformes des lycées dans la réflexion sur la nouvelle Licence.
 - Coopération pédagogique entre ces différents niveaux.
 - Développement de partenariats autour de l'aide à l'orientation des jeunes, et de leur accompagnement dans la transition lycée – enseignement supérieur.
2. Développement des relations Université – services sociaux « extérieurs » (dont transport, logement, santé, suivi psy...) pour une prise en charge « intégrée » et non morcelée du jeune et de ses problèmes.
3. Mise en place du tutorat et référent tout au long de la licence : le quotient enseignants/étudiants est aux alentours de 1/20 plus au moins selon l'université (en comptant les chargés de TD et tous les statuts). Un tutorat et suivi des étudiants est tout à fait faisable en y mettant une volonté politique et aussi des moyens logistiques (ex : bureau de permanence pour les enseignants).
4. Pédagogie et individualisation des parcours (parcours personnalisé) : laisser la possibilité aux usagers de construire leurs parcours en fonction de leur projet professionnel sans les enfermer dans un parcours tubulaire dicté par les filières disciplinaires. Le tutorat permettra de veiller à ce que ces parcours puissent être cohérents.
5. Modularisation des formations et des certifications avec des unités capitalisables sur plusieurs années, afin de permettre un accès au diplôme dans des temporalités différentes selon les individus. Cela permet aussi de s'ouvrir à une Université tout au long de la vie.
6. Développement et systématisation des passerelles et possibilités de réorientation (dans tous les sens) entre les différentes voies du supérieur (STS sciences techniques santé, IUT, Classes prépa, licences « générales » et licences professionnelles...)
7. Amélioration des locaux et de leur environnement. Faire des campus qui soient de véritables lieux de vie.